

Projet de Ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la Station de Métro Bougainville et Saint-Antoine

Enquête publique organisée du 21 Novembre au 21 Décembre 2011



RAPPORT DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Jean-Marcel NANCEY — ✉ 29, Les Oustalets 13330 PÉLISSANNE — ☎ 09.70.56.48.70 — jm.nancey@free.fr
(Décision n°E11 000162/13 de M. le P^{dt} du T.A. de Marseille – Arrêté de M. le Président de MPM n°11/330/CC du 2 novembre 2011)



Exemple de Matériel roulant type "BHNS" (source : RTM)

Code de l'environnement, article R.123-22 2^{ème} alinéa : « ...Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête établit un **rapport** qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies... »

CADRE ET ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DOSSIER SOUMIS A L'ENQUÊTE

Le dossier soumis à enquête publique porte sur le projet de **Création d'une Ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre la Station de Métro "Bougainville" et le Vallon des Tuves à Saint-Antoine** présenté par la communauté urbaine Marseille Provence métropole en qualité d'Autorité organisatrice des Transports (AOT).

1- COMPOSITION DU DOSSIER SOUMIS À L'ENQUÊTE :

Le dossier soumis à l'enquête est constitué des documents suivants :

- Décision n° E11 000162 / 13 en date du 10 octobre 2011 de M. le Président du Tribunal Administratif de Marseille désignant le commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique ;
- Arrêté n° 11/330/CC de M. le Président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole en date du 2 novembre 2011 portant organisation et fixant les modalités de l'enquête publique ;
- Avis au Public informant de l'objet, des dates et des lieux de l'enquête publique ;
- Copie des publications dans la presse de l'avis d'enquête ;

DOSSIER TECHNIQUE

- Dossier d'Enquête Publique **Tome 1 (82 pages)**
 - Pièce A : Informations juridiques et administratives ;*
 - Pièce B : Plan de situation ;*
 - Pièce C : Notice explicative ;*
 - Pièce D : Plan général des Travaux ;*
 - Bilan de la concertation.*
- Dossier d'Enquête publique **Tome 2 (314 pages)**
 - Pièce E : Etude d'impact ;*
 - Pièce F : Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000 ;*
 - Pièce G : Etude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables ;*
 - Pièce H : Avis de l'autorité environnementale.*

Le Registre d'enquête accompagne le dossier ; les copies des publications dans la presse de l'avis d'enquête, communiquées par les services de la communauté urbaine ainsi que les constats d'huissier en date des 7 novembre, 2 et 5 décembre 2011 certifiant l'affichage de l'avis d'enquête publique, ont été annexés à l'issue de l'enquête par le commissaire enquêteur.

2- MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ENQUÊTE :

L'organisation et le déroulement de cette enquête publique sont régis notamment par les dispositions des articles suivants du code de l'environnement :

- R.123-6 – Composition du dossier d'enquête ;*
- R.123-13– Arrêté d'organisation de l'enquête ;*
- R.123-14– Publicité de l'enquête ;*
- R.123-16– Jours et heures de l'enquête ;*
- R.123-17– Observations du public ;*
- R.123-20– Organisation d'une réunion publique ;*
- R.123-22– Formalités de clôture de l'enquête ;*
- R.123-23– Publicité du rapport et des conclusions.*

Cette enquête s'est déroulée selon les modalités suivantes :

MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER D'ENQUÊTE – Les différents documents constituant le dossier soumis à enquête ont été mis à la disposition du public durant les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux à la Mairie du 8^{ème} secteur (15^{ème} et 16^{ème} arrond.) 246, rue de Lyon à 13015 Marseille, du 21 novembre au 21 décembre 2011 ;

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR – Le commissaire-enquêteur a tenu les permanences suivantes :

- **Le Lundi 21 novembre 2011**, de 8h 30 à 12h 00 ;
- **Le Mardi 6 décembre 2011**, de 13h 30 à 17h 00 ;
- **Le Vendredi 9 décembre 2011**, de 8h 30 à 12h 00 ;
- **Le Jeudi 15 décembre 2011**, de 8h 30 à 12h 00 ;
- **Le Mercredi 21 décembre 2011**, de 13h 30 à 17h 00 ;

RÉUNION PUBLIQUE – Conformément aux dispositions de l'article R.123-20 du code précité, le commissaire-enquêteur et le représentant du maître d'ouvrage, ont convenu de l'organisation d'une réunion publique, qui s'est déroulée le Jeudi 1^{er} décembre au Lycée Saint-Exupéry (Lycée Nord) de 18h 00 à 21 h 00 en présence de M^{me} Samia GHALI Sénatrice Maire du 8^{ème} secteur.

PROCÉDURE APPLICABLE

1- CONTEXTE DE L'OPÉRATION :

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de déplacements urbains (PDU) qu'elle a approuvé le 13 février 2006, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée en 2007 dans l'étude d'un programme d'amélioration des 10 lignes structurantes du réseau de bus de Marseille, prolongée en 2009 et 2011 par des études spécifiques d'amélioration de la ligne existante n° 26 Bougainville-St-Antoine.

Parallèlement :

— la communauté urbaine a intégré les données du SCoT en cours d'élaboration et particulièrement celles du PADD approuvé le 28 juin 2010 traitant de l'organisation du maillage de l'espace urbain par la mise en place d'un projet de transports collectifs en site propre pour la desserte des quartiers Nord de Marseille.

— la Ville de Marseille a inscrit dans le plan d'aménagement et de développement durable de son plan local d'urbanisme (PLU) en cours d'élaboration, trois projets de lignes de bus à

haut niveau de service (BHNS) parmi lesquels figure la requalification de la ligne 26 "Métro Bougainville-Vallon des Tuves".

Dans ce contexte, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole a fait réaliser en 2010 et 2011 par le maître d'œuvre choisi pour mener à bien l'opération, les études préliminaires et l'avant-projet d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la Station de Métro "Bougainville" et le Vallon des Tuves à Saint-Antoine.

2- CADRE JURIDIQUE :

S'agissant de la requalification générale d'un itinéraire de transport collectif urbain impliquant la modification de l'assiette et des caractéristiques des voies publiques empruntées, dont le coût est estimé à 25 millions d'euros, le projet établi par la communauté urbaine Marseille Provence Méditerranée relève de l'application combinée des articles L.123-1 et R.123-1 du code de l'environnement et L.300-2 et R.300-2 du code de l'urbanisme

L'opération entre en effet dans la catégorie des ouvrages ou travaux soumis à enquête publique préalable selon la nomenclature (8^{ème} alinéa) figurant en annexe 1 de l'article R.123-1 pris pour l'application de l'article L.123-1 du code de l'environnement et qui doivent, en outre, faire l'objet d'une concertation publique préalable selon les dispositions du 2° de l'article R.123-3 du code de l'urbanisme.

Sont notamment visés à ce double titre les « ...*Travaux d'investissement routier d'un montant supérieur à 1 900 000 euros conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants...* ».

L'article L.300-2 du code de l'urbanisme dispose que le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale doit délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant toute opération soumises aux dispositions de cet article.

Ce même article précise qu' « ...*A l'issue de cette concertation, le maire en présente le bilan devant le conseil municipal qui en délibère...* » et que « ...**Le dossier définitif du projet est alors arrêté par le conseil municipal et tenu à la disposition du public...** »

L'opération est également soumise aux dispositions des articles L.122-1 et R.122-1.1 du code de l'environnement relatifs à l'Etude d'impact et à l'avis de l'autorité environnementale.

Postérieurement à l'enquête publique, l'opération est par ailleurs susceptible de relever d'autres réglementations telles que : la déclaration de projet (*L.126-1 et s. du code de l'environnement*) – l'archéologie préventive et la protection du patrimoine historique (*art. L.521-1 et s. et L.621-30 et s. du code du patrimoine*) – l'évaluation des incidences Natura 2000 (*D. n° 2010-365 du 9 avril 2010*)...

ÉTAPES ET DÉCISIONS PRÉALABLES

1- DÉCISIONS ET ACTES ADMINISTRATIFS :

L'enquête publique dont le déroulement est relaté dans le présent rapport a été précédée par les décisions et (ou) actes suivants :

1^{er} octobre 2010 Délibération du conseil communautaire approuvant le lancement d'une concertation publique préalable à la réalisation de la ligne BHNS "Bougainville-Vallon des Tuves" ;

28 mars 2011 Délibération du conseil communautaire approuvant le bilan de la concertation publique préalable à la réalisation de la ligne BHNS "Bougainville-Vallon des Tuves" ;

10 octobre 2011 Décision n°E11000162 / 13 de M. le président du Tribunal Administratif de Marseille désignant le commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique ;

2 novembre 2011 Arrêté n° 11/330/CC de M. le Président de la communauté urbaine Marseille Provence Méditerranée organisant le déroulement de l'enquête publique et fixant les conditions de publicité ;

2- PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE :

L'enquête publique a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

AFFICHAGE :Affichage **du 7 Novembre 2011 au 21 Décembre 2011 inclus**, de l'avis d'enquête sur les panneaux prévus à cet effet sur la façade vitrée de la Mairie du 8^{ème} secteur (15^{ème} et 16^{ème} arrond.) 246, rue de Lyon à 13015 Marseille ainsi sur nombre d'abribus et de mobilier urbain sur la ligne de bus n° 26 (**Cf. constats d'huissiers annexés au dossier**).

PRESSE : Première publication de l'avis d'enquête dans les quotidiens " **La Provence**" édition du lundi 7 novembre 2011 et "**La Marseillaise**" édition du vendredi 4 novembre 2011, soit plus de 15 jours avant l'ouverture de l'enquête.

Seconde publication de l'avis d'enquête dans les quotidiens " **La Provence**" édition du 24 novembre et "**La Marseillaise**" édition du 25 novembre 2011, soit dans les huit premiers jours de l'enquête.

CONTENU DU DOSSIER TECHNIQUE

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX DE PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

L'opération projetée n'étant pas soumise à décision d'autorisation ou d'approbation, le dossier d'enquête publique doit comporter, selon les dispositions de l'article R.123-6 du code précité :

1° **Une notice explicative indiquant :**

- a) **L'objet de l'enquête** – il est défini précisément dans les pièces A (*Objet de l'enquête*) et C (*Notice explicative*) du Tome 1 ;
- b) **Les caractéristiques les plus importantes de l'opération soumise à enquête** – elles figurent dans la pièce C (*Notice explicative*) du Tome 1 ;

- 2° **L'étude d'impact** – cette étude constitue le tome 2 du dossier ;
- 3° **Le plan de situation** – il constitue la pièce B du Tome 1 ;
- 4° **Le plan général des travaux** – il constitue la pièce D du Tome 1 ;
- 5° **Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants** – elles sont contenues dans la pièce C (*Notice explicative*) du Tome 1 ;
- 6° **L'appréciation sommaire des dépenses** – elle figure page 65 du Tome 1 ;
- 7° **La mention des textes qui régissent l'enquête publique** – l'insertion de l'enquête dans la procédure administrative est développée dans la pièce A du Tome 1 ;
- 8° **Les avis émis par l'autorité administrative** – L'avis de l'autorité environnementale pour les projets constitue la pièce H du Tome 2.

ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS DES OUVRAGES PROJETÉS

1- PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE TRANSPORT BHNS :

Le système de transport retenu par la communauté urbaine pour requalifier la ligne n° 26 Bougainville-Vallon des Tuves est une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) dont les objectifs et le principe sont décrits dans les pages 18 à 20 du Tome 1 ; le choix de la mise en œuvre de cette ligne en site mixte (aménagements ponctuels en site propre et insertion dans la circulation générale) est exposé pages 20 à 24.

2- PRÉSENTATION DE LA LIGNE ET DES ARRÊTS DU BHNS 26 :

La ligne du futur BHNS, présentée dans les différentes typologies du tissu urbain irrigué est déclinée par tronçons, de la page 25 à la page 32 du Tome 1. Les planches photographiques illustrent la répartition des 30 arrêts du BHNS, dont la plupart sont conservés et restent sensiblement en place.

3- PROFILS EN TRAVERS TYPES ET PLANS DES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS :

Les profils en travers types commentés de la page 33 à la page 37 du Tome 1 présentent le principe de l'aménagement retenu en fonction de l'emprise de voirie disponible sur le tronçon considéré – les plans des aménagements de la voirie (61 planches) sont reproduits en format réduit de la page 38 à la page 61 du Tome 1 du dossier d'enquête.

L'ÉTUDE D'IMPACT ET L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

1- LE RÉSUMÉ NON TECHNIQUE :

Le résumé non technique qui doit réglementairement figurer dans l'étude d'impact afin de faciliter la compréhension du public ne disposant pas de compétence spécifique est exposé pages 15 à 30 du Tome 2 :

- Il traite en premier lieu du milieu physique, du contexte socio-économique, de l'urbanisme, du paysage, du patrimoine et du cadre de vie ;
- En second lieu, il présente très succinctement le projet de BHNS ;
- Enfin, il analyse les impacts du projet sur l'environnement en phase de travaux et en phase d'exploitation

2- L'ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE L'ENVIRONNEMENT :

L'état initial de la ligne de bus n° 26 et de son environnement étendu à 500 mètres de part et d'autre est décliné dans les pages 31 à 160 du Tome 2 ; l'analyse porte notamment sur le milieu physique et le milieu naturel, le paysage et le patrimoine, sur le milieu humain et son contexte socio-économique.

Un tableau page 161 et 162 et une carte page 163 sont censés présenter la synthèse des enjeux de l'opération projetée.

3- LA JUSTIFICATION DES CHOIX DU PROJET :

Ce chapitre IV du dossier d'étude d'impact développé de la page 164 à la page 209 du Tome 2 reprend à l'identique la présentation du projet faite précédemment dans la notice explicative dans les pages 13 à 62 du Tome 1.

4- L'IMPACT DU PROJET ET LES MESURES PROPOSÉES :

Le chapitre V de l'étude d'impact (pages 210 à 254 du Tome 2) évoque les impacts temporaires (période des travaux) et pérennes (en phase d'exploitation) de l'opération notamment sur le milieu physique et le milieu naturel, le paysage et le patrimoine, ainsi que sur le milieu humain et son contexte socio-économique. Une synthèse de ces impacts et des mesures d'accompagnement et (ou) compensatoires figure sous forme de tableau page 253 et 254.

5- AUTRES 'IMPACT DU PROJET ET LES MESURES PROPOSÉES :

L'étude d'impact comporte également la mention du coût des mesures en faveur de l'environnement – l'analyse des effets du projet sur la santé et les mesures environnementales – l'analyse des coûts collectifs de la réduction des pollutions et nuisances – les éléments relatifs aux méthodes d'études utilisées et aux bureaux d'études prestataires.

6- L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE :

L'évaluation environnementale réglementairement exigée est mentionnée en pièce H du Tome 2 ; il s'agit du document émanant de la DREAL PACA en date du 28 septembre 2011 et référencé SBEP-SBa-2011449.

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Les observations que le public était susceptible de formuler sur le dossier soumis à l'enquête, pouvaient être consignées sur le registre coté et paraphé, spécialement mis à sa disposition en Mairie du 8^{ème} secteur de Marseille (15^{ème} et 16^{ème} arrondissements) 246, rue de Lyon ; elles pouvaient être également adressées par courrier postal **au Commissaire Enquêteur – Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** – Direction des Infrastructures – Atrium 10.5 3^{ème} étage – 10, Place de la Joliette – 13002 Marseille, ou bien encore lui être présentées oralement ou par écrit lors des permanences qu'il a tenues en cette Mairie les 21 novembre, 6, 9, 15, et 21 décembre 2011 aux lieux et heures fixés par l'arrêté communautaire précité.

Avant et durant ses permanences, le commissaire enquêteur a pu constater sur la façade de la Mairie et en quelques lieux de l'itinéraire de la ligne BHNS projetée l'affichage de l'arrêté du Président de la communauté urbaine prescrivant et fixant le déroulement de l'enquête publique.

PANNEAUX D'INFORMATION SUR LE PROJET

Six panneaux de présentation du projet (*Cf. Pièces annexées au dossier*) ont été exposés dès le premier jour de l'enquête au premier étage de la mairie du 8^{ème} secteur, siège de l'enquête publique et des permanences du commissaire enquêteur ; ils exposent successivement :

0. *Le schéma global du transport en commun dans l'agglomération ;*
1. *La description d'un bus à haut niveau de service (BHNS) ;*
2. *Le site et le contexte du projet ;*
3. *L'itinéraire de la ligne du BHNS ;*
4. *Les principes d'aménagement au sol,*
5. *Quelques perspectives visuelles d'aménagement.*

RÉUNION(S) PUBLIQUE(S)

L'article R.123-20 dispose que « *Lorsqu'il estime que l'importance ou la nature de l'opération ou les conditions de déroulement de l'enquête publique rendent nécessaire l'organisation d'une réunion publique, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête en fait part au préfet et au maître de l'ouvrage et leur indique les modalités qu'il propose pour l'organisation de cette réunion* ».

Sur demande du commissaire enquêteur, une réunion publique a été organisée dans les locaux du lycée polyvalent Saint-Exupéry (lycée Nord) le jeudi 1^{er} décembre à partir de 18h 00. Cette réunion a été portée à la connaissance du public par les moyens suivants :

- *100 affiches distribuées aux MMA, Centres Sociaux et CIQ ;*
- *50 cartons d'invitation distribués par chacun des CIQ ;*
- *5000 invitations envoyées par La Poste sur une sélection d'adresses proches du tracé de la ligne 26 ;*
- *1 communiqué de presse diffusé le 28/11/11 ;*
- *1 appel à participer à la réunion (le 28/11/11) sur le Facebook de Samia Ghali (5000 « amis »).*

Conformément au dernier alinéa de l'article R.123-20 précité, un rapport a été établi par le commissaire enquêteur à l'issue de la réunion publique et a été adressé au maître de l'ouvrage par courrier électronique le 12 décembre 2011. Ce rapport, où sont insérées les observations en retour du maître de l'ouvrage reçues le 23 décembre 2011, est annexé par le commissaire enquêteur au présent rapport.

Auparavant et à sa demande, le commissaire enquêteur a participé, avec l'autorisation de la Sénatrice-Maire du 8^{ème} secteur de Marseille M^{me} Samia GHALI et de la représentante de la communauté urbaine maître d'ouvrage (M^{me} Céline MIALHE), à une réunion spécifique à laquelle étaient notamment invités les membres des CIQ et des associations de commerçants concernés par l'opération.

Cette réunion qui s'est tenue en mairie du 8^{ème} secteur, dans la salle des mariages le lundi 7 novembre de 9h 30 à 12h 30, a permis au commissaire enquêteur d'appréhender les craintes, les réserves voire les oppositions que l'opération, telle que présentée, soulève chez ces représentants d'une partie de la population affectée par le projet, et de constater que la concertation publique préalable conduite l'an passé à la même époque n'avait pas apaisé leurs inquiétudes.

DÉNOMBREMENT DES OBSERVATIONS

Toutes les observations du public, qu'elles aient été couchées sur le registre d'enquête, recueillies oralement par le commissaire enquêteur puis retranscrites ou qu'elles lui aient été adressées par courrier, sont répertoriées ci-après :

Observations orales, transcrites ou non sur le registre d'enquête publique

10 observations ont été présentées oralement au commissaire enquêteur, certaines d'entre elles ayant été réitérées le jour même ou les jours suivants :

1.- Observations orales présentées le lundi 21 novembre de 11h 30 à 12h 30 par M. Pierre METRAS qui précise n'être pas défavorable au projet de BHNS mais qui s'élève néanmoins, en sa qualité de Président du Comité d'Intérêt de Quartier Saint-Louis, contre :

- a) *La décision d'abandon du projet de Métro Bougainville-Saint-Antoine qui avait le mérite de ne pas entrer en compétition avec la circulation automobile générale, au profit de la solution BHNS qui, selon lui, n'apportera aucun bénéfice aux utilisateurs du point de vue strictement fonctionnel (itinéraire, horaires, délais) mais causera au contraire de graves problèmes de circulation consécutifs aux aménagements de voirie (circulation et arrêts partiellement en sites propres) qui réduiront à l'excès les voies de circulation banalisées (circulation mixte bus-automobiles et camions) ;*
- b) *La réduction des largeurs de voie ;*
- c) *Les sites propres aménagés de part et d'autre des arrêts ;*
- d) *La plantation d'arbres qui impliquent la disparition de nombreuses places de stationnement ;*
- e) *Les restrictions apportées à l'accessibilité des commerces notamment pour les livraisons.*
- f) *Les fins de non recevoir opposées par les services de la communauté urbaine à la communication des éléments du projet relatif aux aménagements de voirie, qu'il a réclamés sans succès à de nombreuses reprises ;*
- g) *Le refus des services de la communauté urbaine de lui communiquer les pièces du dossier d'enquête publique présentées au cours de la réunion organisée par M^{me} Samia GHALI le 7 novembre en mairie de Secteur alors même que Mme le Maire s'était engagée publiquement à les mettre à disposition de M. Jean-Louis GRILLET président de la FACAP Littoral Nord 15/16 charge à lui d'en assurer la communication auprès de la population et des commerçants intéressés.*

Monsieur METRAS remet au commissaire enquêteur une chemise contenant 10 documents destinés à son information personnelle ; ces pièces sont répertoriées ci-après :

- I. *Lettre du 7 nov. 2011 de M. Pierre METRAS à M^{me} Samia GHALI (3 pages + Rapp. Fax 1 page)*
- II. *Lettre du 20 sept. 2011 de M. Pierre METRAS à la direction générale de MPM (M. Pascal MARCHAND) demandant la communication du dossier de projet de BHNS à chacun des CIQ intéressés (1 page) ;*
- III. *Courrier du 20 sept. 2011 du Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à M. Eugène CASELLI président de MPM regrettant l'absence d'information sur le projet de BHNS et réclamant la communication d'une copie du dossier (1 page + en-tête mail CM13) ;*
- IV. *Courrier du 23 mai 2011 de M. Jean-Louis GRILLET Président de la FACAP Littoral Nord 15/16 à M^{me} Samia GHALI Sénateur-Maire des 16 et 16^{ème} Arr. reprenant sensiblement les arguments développés par M. METRAS (3 pages) ;*

- V. Lettre du 19 mai 2011 de M. Pierre METRAS en réponse au Directeur Général des Services de MPM regrettant la mauvaise volonté de la communauté urbaine en matière de communication de documents et de dialogue au niveau des options constructives du projet (3 pages) ;
 - VI. Copie d'un article de presse (La Provence éd. du Mercredi 13 avril 2011, 1 page) ;
 - VII. Réponse du Directeur Général des services de MPM en date du 25 mars 2011 relatant le formalisme de la concertation et précisant (sic) que "la concertation publique n'a pas pour but de remettre en cause les projets mais de présenter les principales caractéristiques des aménagements..." » (3 pages) ;
 - VIII. Lettre de M. Pierre METRAS du 17 février 2011 à la Direction des Infrastructures de MPM en charge du dossier de BHNS et critiquant ce projet qui, selon lui, génèrera de graves problèmes de circulation consécutifs aux aménagements de voirie (circulation et arrêts partiellement en sites propres) impliquant une réduction à l'excès des voies de circulation banalisées (circulation mixte bus-automobiles et camions) (5 pages) ;
 - IX. Photo de « l'exposition » organisée en mairie du 8^{ème} secteur (15 et 16^{ème} arr.) sous des combles du 1^{er} étage (1 page) ;
 - X. Planches du diaporama projeté lors des réunions publiques, qui n'ont été communiquées à M. METRAS, selon ses dires, qu'après clôture de la concertation (7 pages) ;
 - XI. Profils en travers des voies BHNS av. Gaffarel et rue Douriant issus du dossier de concertation et surchargés en rouge.
- 2.- Observations orales et transcrites ensuite sur le registre présentées le mardi 6 décembre par M. AUTEXIER (LYON PNEUS SERVICES) qui, favorable au projet, s'inquiète néanmoins de la disparition de nombreuses places de parking dans son environnement immédiat, de la position et de la configuration des aires de livraisons (poids-lourds) et du stationnement de très nombreuses voitures ventouses souvent à l'état d'épaves dans les rues perpendiculaires à la Rue de Lyon qui pourrait bénéficier au projet pour peu que l'on mobilise la police.
- 3.- Observations orales et transcrites ensuite sur le registre, présentées le mardi 6 décembre par M. POSSETTI (*Boucherie chevaline SA HIPPO, rue de la Gavotte*) qui s'inquiète d'une part, de la gêne que lui causera la circulation en site propre du BHNS pour ses livraisons (quartiers de viande de + de 150 kg) qui se font actuellement avenue de Saint-Antoine (exigences sanitaires) et d'autre part pour la circulation sens Nord-Sud qui risque d'être saturée au niveau du rond-point dit de la caserne.
- 4.- Observations orales de M^{me} MAIGEZ (*Pharmacie La Cabucelle*), présentées le mardi 6 décembre (et réitérées sur le registre le 19 décembre). Non défavorable au projet, elle reste portant très dubitative quant à la capacité des aménagements prévus et des mesures de sécurité impérativement concomitantes, à juguler l'incivisme des conducteurs automobiles comme des usagers des transports collectifs.
- 5.- Observations de M. Jean-Louis GRILLET président de la Fédération de commerçants et Artisans des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements (FACAP) présentées le vendredi 9 décembre. Favorable à l'amélioration du service de transports collectifs et au principe de requalification de la voirie, il s'élève fermement contre ce qu'il appelle la manipulation opérée par MPM dans le recensement des places de stationnement délimitées ou qui auraient dues l'être en raison de

leur utilité, leur utilisation effective aujourd'hui sans gêne pour la circulation automobile ou piétonne.

Il ajoute que cette disparition, volontairement occultée par MPM et qui aurait dû être compensée comme cela avait été prévu dans le cahier des charges de la consultation des concepteurs par des parkings de dissuasion aux abords de la ligne BHNS, (6.3.7 *Etudes de stationnement – Cf. Pièces jointes*) impactera fortement et négativement le commerce de proximité déjà fragile des 15 et 16^{ème} arrondissements.

M. GRILLET remet au commissaire enquêteur une chemise contenant 10 documents destinés à son information personnelle ; ces pièces sont répertoriées ci-après :

- I. *Cpte-rendu de la commission transports du 19 mai 2010 dans lequel M. GRILLET demande d'intégrer dans le cahier des charges des études diligentées par la CUMPM, l'impact économique du projet de BHNS sur les commerces des noyaux villageois.*
- II. *Lettre du 24 Mai 2010 JLG-FACAP à Mme GHALI demande de mise en œuvre d'une étude spécifique sur le commerce présent sur l'axe éventuellement impacté par le BHNS ;*
- III. *Lettre du 23 Mars 2011 JLG-FACAP à M. CASELLI Président de la CUMPM réitérant la demande de mise en œuvre d'une étude spécifique sur le commerce déjà sollicitée auprès de la Sénatrice-maire du 8^{ème} secteur.*
- IV. *Lettre du 25 Mars 2011 JLG-FACAP à Mme GHALI suite à réunion du 24 Mars alertant le maire sur l'absence manifeste de consultation des commerçants par le bureau d'études EGIS et de la moindre prise en compte par ce même bureau d'études, des problématiques du commerce de proximité ayant pourtant accédé au FISAC.*
- V. *Lettre du 31 Mars 2011 JLG-FACAP à Mme GHALI suite au précédent, resté sans réponse, réitérant ses réserves sur le refus d'écoute opposé par la CUMPM et les élus sur les problèmes que rencontreront inévitablement les commerçants si l'on ne concerte pas réellement.*
- VI. *Réponse du 18 Avril 2011 de Mme la Sénatrice-Maire Samia GHALI à JLG-FACAP précisant notamment qu'« à ce jour, monsieur le Président, le projet bien qu'il soit avancé n'est pas fermé à toute éventuelle modification qui serait utile d'apporter... .. les Etudes doivent se poursuivre afin de prendre en compte vos observations et de les adapter aux contraintes du site et à son fonctionnement... »*
- VII. *Lettre du 23 Mai 2011 JLG-FACAP à Mme GHALI en réponse à sa lettre du 18 avril, regrettant notamment l'absence d'étude d'impact sur le commerce, l'absence d'analyse du territoire commercial que devait réaliser le BE EGIS (aucun contact pris avec l'un ou l'autre des 350 commerçants impactés).*
- VIII. *Lettre du 10 Sept. 2011 JLG-FACAP à Mme GHALI sollicitant notamment communication d'un dossier technique du projet et demandant quand sera organisée la réunion promise ;*
- IX. *Tableau des commerces présents sur l'itinéraire BHNS (1 page) ;*
- X. *Extrait d'une étude sur le commerce (La Viste – St-Antoine – Saint-Louis – la Cabucelle) (23 pages) ;*
- XI. *Edition annotée par M. GRILLET de l'avis de consultation européenne pour le marché de maîtrise d'œuvre du BHNS Bougainville – Saint-Antoine.*

6.- Observations orales présentées le jeudi 15 décembre par M. Michel GELSOMINO et transcrites ensuite sur le registre, plutôt favorable au projet de requalification de la voirie mais sceptique sur l'amélioration des transports collectifs induite, étant lui-même partisan d'ajouter quelques rotations à la ligne 97 pour une meilleure accessibilité du centre-ville et une plus grande rapidité des trajets.

7.- Observations orales présentées le Mercredi 21 décembre par M. Francis AUDIBERT et formulées dans un courrier daté du 20.12.2011 remis au commissaire enquêteur. Résolument opposé au projet, il propose une solution « alternative-complémentaire » qui consisterait, en maintenant telle quelle la ligne 26, de la « doubler » par deux boucles de tramways : 1- Av. Allard, Ch. de la Madrague-Ville, La Calade, Av. de St Louis au Rove, Av. St Louis, Av. de Lyon, et 2- Av. de St Louis au Rove, Bd Henri Bannier, Av. de St Antoine, Av. de la Viste qui circuleraient en sens unique en site propre.

8.- Observations orales présentées le Mercredi 21 décembre par une délégation du Parti Communiste Français : MM. Joël DUTTO, Michèle et André SALVADO et des élus communistes des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements : MM. Michel ORTIZ – Frédéric DUTOIT – Jean-Marc COPPOLA ; ils exposent au commissaire enquêteur le contenu du mémoire et des pièces jointes qu'ils lui remettent pour les annexer au dossier d'enquête publique.

9.- Observations orales réitérées (**Cf. ci-dessus**) le Mercredi 21 décembre par M. Pierre METRAS Président du Comité d'Intérêt de Quartier Saint-Louis accompagné de M. MARLETTI Président de la Fédération des CIQ du 15^{ème} arr. contre le projet de BHNS. M. METRAS remet successivement au commissaire enquêteur 2 dossiers :

— Le premier, annexé à un courrier du 21 décembre adressé au commissaire enquêteur au double en-tête de la Fédération des CIQ du 15^{ème} et de La Fédération des commerçants, signé de MM. Jean Louis GRILLET (Pdt de la FACAP 15 et 16^{ème}) et Gérard MARLETTI (Pdt de la Fédération des CIQ du 15^{ème}), comporte :

- Copie d'un courrier LRAR en date du 19 décembre toujours adressé à la Communauté urbaine à l'attention du commissaire enquêteur et reprenant les mêmes arguments ;
- Cinq coupures de presse relatives au projet ;
- Une enveloppe kraft contenant les pétitions annoncées par M. METRAS (qui les revendique oralement) et par MM. GRILLET & MARIETTI dans leur courrier (2 146 signatures) et que le commissaire enquêteur ne s'est pas cru tenu de dénombrer précisément...

— Le second, annexé à un courrier de 4 pages daté du 21 décembre remis en main propre au commissaire enquêteur, doublé par voie postale LRAR (Via MPM) est signé par M. METRAS au nom du : « Groupement des entreprises *secteur Petites industries Marseille 15* » comporte :

- 10 extraits des documents issus des dossiers d'enquête publique et de concertation préalable (en tout 17 pages) ;
- 19 attestations d'entreprises opposées à la modification des sens de circulation au niveau de la « ZAC des Abattoirs » ;
- Une pétition (2 pages, 10 signatures) obtenue de chauffeurs des entreprises déjà sollicitées ci-dessus.

10.- Observations orales d'un représentant de la SA. Saint-Louis Sucre qui remet au commissaire enquêteur une lettre de la Société, évoquant les conditions de fonctionnement de l'établissement, qui sont susceptibles d'être perturbées par les équipements projetés, en phase de réalisation comme en phase d'exploitation.

Observations consignées sur le Registre d'enquête n°1 :

Les observations transcrites (D= défavorables, F= favorables et X = Autres Avis) son répertoriées ci-après :

Identification			Sens des Observ.			Résumé des Observations
Date	NOM	N°	D	F	X	
21 Nov.	P. METRAS	1	D			<i>S'élève contre les refus opposés à ses demandes de communication de documents, remet un dossier pour l'information du commissaire enquêteur.</i>
22 Nov.	BOUSRIRAS	2	D			<i>Le projet représente un risque pour les commerçants (circulation difficile et manque de stationnement.</i>
23 Nov.	M...	3		F		<i>Amélioration du cadre de vie et bonne solution en attendant le Métro.</i>
	Anonyme	4		F		<i>Satisfait car amélioration du cadre de vie</i>
	C. FIORI	5		F		<i>Satisfait car amélioration du cadre de vie</i>
	P. MILLOT	6		F		<i>Satisfait car amélioration du cadre de vie</i>
	L. GILLES	7		F		<i>Satisfait car amélioration du cadre de vie</i>
24 Nov.	M&M ^{me} TABTI	8		F		<i>Satisfaits car l'aménagement ne permettra plus le stationnement en double file.</i>
	FOURNIES	9		F		<i>Très satisfaite car déjà utilisatrice des BHNS de Bordeaux et Lyon</i>
	P. METRAS	10	D			<i>S'élève contre l'importance du document et son manque de lisibilité.</i>
	BIOUD-TAYEF	11		F		<i>Personne âgée très favorable aux aménagements</i>
	BIOUD-ELK...	12		F		<i>Mère de famille très favorable aux aménagements</i>
	Illisible	13		F		<i>Personne âgée très favorable aux aménagements</i>
28 Nov.	BEZANI-D...	14		F		<i>Très bonne solution pour la circulation et l'amélioration du cadre de vie.</i>
	H. TAGIELMIAT	15		F		<i>Très bonne solution pour les déplacements et l'amélioration du cadre de vie.</i>
	R. TIR	16		F		<i>Transport facilité et amélioration du quartier.</i>
	K. BENAYED	17		F		<i>Amélioration du trafic malgré les inquiétudes avant la mise en œuvre du projet.</i>
	N. ZIDANE	18		F		<i>La multiplication des modes de transports est un bon moyen de désenclavement des quartiers.</i>
	T. MICELI	19		F		<i>Idée géniale projet attendu depuis longtemps.</i>
29 Nov.	ALAIN	20	D			<i>Le Métro est la seule solution, le projet de BHNS est un gaspillage.</i>
	Pharma St-Louis	21	D			<i>Projet irresponsable. Il sera impossible de circuler et de travailler.</i>
	J. MAUGLIN	22	D			<i>Accueil insuffisant. Projet coûteux et non convaincant.</i>
	P. AUTEXIER	23	D			<i>Pas d'enquête, pas d'étude vraiment sérieuse.</i>
30 Nov.	JL GRILLET	24	D			<i>Pas de concertation, les parkings « de fait » de La Viste n'ont pas été recensés comme existants, perte de 49 places.</i>
1 ^{er} Déc.	T. VIGNY	25	D			<i>Projet soulevant l'inquiétude des commerçants de La Viste. Demandent des places pour PMR et des Aires de Livraison.</i>
	Anonyme	26	D			<i>Faire appliquer la Loi dans les 15 et 16^{ème} et les TC circuleront mieux.</i>
	A MOLINA	27			X	<i>C'est le Métro qu'il faut !</i>
	La Civette St-Louis	28	D			<i>On supprime des places alors qu'il en manque déjà.</i>

Identification			Sens des Observ.			Résumé des Observations
Date	NOM	N°	D	F	X	
6 Déc.	LYON PNEUS	29		F		Favorable mais inquiet pour les places de stationnement et ses livraisons (poids-lourds).
	M. POSSETTI	30			X	Boucherie chevaline. Craint pour ses livraisons à dos d'homme (150 kgs) et le stationnement. Souhaite être entendu par le Bureau d'Etudes.
7 Déc.	G. MARLETTI	31			X	La fédération des CIQ ne rejette pas le projet mais considère que le Métro est la seule solution. Pétitions jointe revêtues de 1800 signatures en ce sens.
	Coord. Santé-Envir.	32			X	Le BHNS est imposé alors que la seule solution est le Métro.
	R. FATTORINI	33			X	Non défavorable mais sceptique sur la capacité à préserver les investissements de ce projet du vandalisme et de l'incivisme ambiants
	D. CANAVESE	34			X	D'accord avec ce qui précède.
	M ^{me} RANA	35			X	D'accord pour le BHNS mais pas au détriment des commerçants.
9 Déc.	JL GRILLET	36			X	Réserves fortes sur les impasses du projet en matière d'impact sur le fonctionnement des commerces. remet un dossier pour l'information du commissaire enquêteur
	Anonyme	37		F		Trouve le projet beau, mais considère que le développement du quartier passe par le Métro.
12 Déc.	L. DUFFET	38	D			Poudre aux yeux, c'est le Métro de l'Hôpital Nord à Bougainville qu'il faut.
	A. MAILLARD	39			X	Seul le Métro représente une solution acceptable.
	MC GRAS	40		F		Favorable aux aménagements mais inquiète sur l'efficacité. Préférerait le Métro.
	G. CHAMPOUSSIN	41	D			Défavorable car il redoute les conséquences du point de vue du fonctionnement
13 Déc.	A. HEDDADI	42		F		Projet ambitieux très attendu par les habitants des 1, quartiers Nord.
	D. POLACIN	43	D			Redoute les effets sur la circulation.
	M. & S. BAHOU	44		F		Favorable à l'amélioration de la circulation et l'embellissement des quartiers
	R. BAHOU	45		F		Favorable à l'amélioration de la circulation et l'embellissement des quartiers
	M. KEBBAL	46		F		Enfin un projet ambitieux favorisant la libre circulation.
	M ^{me} MERZOUG	47		F		Personne âgée utilisatrice des TC, attends le BHNS absolument nécessaire.
	F. MAZOUZI	48		F		Mère de famille utilisatrice des TC, le BHNS est une nécessité.
	S KETANI	49		F		Le BHNS est une nécessité.
	T. RAYMOND	50		F		Couple de retraités qui attend le BHNS avec impatience.
	P. ALPOU	51		F		Personne âgée utilisateur des TC, attends le BHNS depuis plusieurs années.
14 Déc.	AL PROSPERI	52		F		La requalification de la Rue de Lyon et des bus confortables sont une nécessité.
	R. GUEMARI	53		F		Enfin un projet ambitieux !
	L. BENSACI	54		F		Heureuse de voir le projet de BHNS se réaliser pour les enfants qui prennent le Bus.
	S. ALBERTINI	55		F		Heureuse de voir le projet de BHNS se réaliser.
	J. PISTONO	56			X	Pas défavorable mais opposé aux chaussées rétrécies et inquiet pour le vandalisme.
	M ^{me} BUFFILLE	57			X	Souhaite le déplacement du passage piéton vers l'entrée du collège et un Feu.

Identification			Sens des Observ.			Résumé des Observations
Date	NOM	N°	D	F	X	
14 Déc.	Collège Rosa Parks	58			X	<i>Souhaite le déplacement du passage piéton vers l'entrée du collège et un Feu.</i>
15 Déc.	L. SEBBAK	59		F		<i>Très bon projet, attendu depuis longtemps</i>
	H. BOUTOBA	60		F		<i>Le projet donnera le vrai visage des quartiers Nord et bénéficiera aux personnes âgées et aux handicapés.</i>
	M. GELSOMINO	61			X	<i>Favorable à la requalification des quartiers mais pour les déplacements, affirme que l'augmentation des rotations de la ligne 97 et la création de parkings seraient bénéfiques.</i>
	P. ODDOU	62		F		<i>Enseignant Ressources à l'Inspect. de l'Education Nationale – Pdt de L'APC3M très favorable au projet dans ses dimensions amélioration des Transports et Cadre de vie</i>
	C. HAMMAMI	63		F		<i>Projet intéressant</i>
16 Déc.	M. BOULAY	64	D			<i>Pas contre le BHNS, mais opposé au projet car incomplet (stationnement périphérique, absence de site propre...)</i>
	F. BOUSSAT	65			X	<i>Pdte du CIQ Oddo : peut être une solution pour les usagers des TC, mais impacts négatifs pour les riverains (perte de stationnement)</i>

Observations consignées sur le Registre d'enquête n°2 :

16 Déc.	H. SCHIRICO	66	D			<i>Pdte du CIQ La Cabucelle : le BHNS est une aberration (6,50 m est insuffisant) manque de parkings, bus de capacité trop importante (250 pl.) manque de Pk...</i>
	B. BOUDJEMA	67		F		<i>Attend le Métro également, mais regrette que les responsables des CIQ puissent s'élever contre un projet qui permettra d'améliorer le service TC et le cadre de vie.</i>
	CALIFERO	68		F		<i>Enfin des aménagements qui prennent en compte les mamans et leurs poussettes</i>
	M. BOUTOBA	69		F		<i>C'est une bonne chose</i>
	A. BAKHOUCHE	70		F		<i>C'est une bonne chose pour l'arrondissement</i>
	S...	71		F		<i>Beau projet pour le quartier</i>
	N. OUALANE	72		F		<i>Embellir la Rue de Lyon est une bonne chose</i>
	S. ABIDI	73		F		<i>Favorable au projet</i>
	J. SANTIAGO	74		F		<i>Favorable au projet</i>
	N. AOUNALLAH	75		F		<i>Favorable au projet</i>
	TIR	76		F		<i>Favorable au projet</i>
	Y. TIR	77		F		<i>Favorable au projet</i>
	N. TIR	78		F		<i>Favorable au projet</i>
	I. LARIBI	79		F		<i>Favorable au projet</i>
	N. BENARBIA	80		F		<i>Favorable au projet</i>
	L. S...	81		F		<i>Favorable au projet</i>
	A. RAMDANE	82		F		<i>Favorable au projet</i>
H. RAMDANE	83		F		<i>Favorable au projet</i>	
P. LAFFONT	84		F		<i>Favorable au projet et aussi pour le Métro</i>	
19 Déc.	M. FORINI	85			X	<i>Projet à voir dans l'utilisation</i>

Identification			Sens des Observ.			Résumé des Observations
Date	NOM	N°	D	F	X	
	H. DA COSTA	86			X	<i>Pdt du CIQ Le Mont d'Or favorable au Métro</i>
19 Déc.	R. CAZZOLA	87		F		<i>En tant que citoyen, considère que le BHNS est une réponse au double enjeu d'améliorer la qualité des TC et de faire cesser l'incivisme des automobilistes</i>
	G. MAIGEZ	88			X	<i>Pense que la requalification des quartiers est indispensable mais considère qu'il est utopique de croire que le BHNS va empêcher l'asphyxie du quartier R. de Lyon</i>
	F. CARMPIERRI	89	D			<i>Seul le Métro serait une réponse aux problèmes des 15 et 16^{ème}</i>
20 Déc.	TIR	90		F		<i>Favorable au projet</i>
	MEDJADJI	91		F		<i>Favorable au projet</i>
	AISSAT	92		F		<i>Favorable au projet</i>
	R. KOURICHI	93		F		<i>Que le quartier change, marre de cette misère</i>
	NANOER	94		F		<i>Ce projet nous tient à cœur</i>
	M. ESPINAT	95		F		<i>Favorable au Projet mais demande aussi de ne pas abandonner la solution Métro à terme</i>
	A. MOLINA	96		F		<i>Résolument pour le Métro, mais également favorable au BHNS</i>
	I. EL HADEUF	97		F		<i>Se réjouit de voir un tel projet près d'aboutir.</i>
	C. AGGOUNE	98		F		<i>Attend ces aménagements avec impatience</i>
	R. CADORIN	99	D			<i>Considère que seul le Métro représente la solution.</i>
	H. GUENARI	100		F		<i>Favorable au BHNS</i>
	R. NIEDDA	101	D			<i>Contre le rétrécissement de la chaussée à 6,50 m et des « rabattements sur des petits parkings payants »... ?</i>
S. TRAORE	102		F		<i>Commerçant du Bd Oddo, Favorable au projet</i>	
21 Déc.	MM. SALVADO	103			X	<i>Le Métro est la seule solution, le BHNS détruira les noyaux villageois</i>
	A. KARKAR	104		F		<i>Famille de 6 personnes absolument Favorable au projet.</i>
	R. COLO	105			X	<i>Projet injuste et inapproprié, seul le Métro est la solution</i>
	F. AUDIBERT	106	D			<i>Explique la proposition de boucles de Tramways en sites propres qu'il fait dans une lettre adressée au CE</i>
	AMMAR	107	D			<i>Ces 2 personnes expriment leurs inquiétudes et leur opposition au projet notamment en ce qui concerne la partie Sud du projet dans le secteur Oddo, notamment les Samedi et Dimanche où la circulation est absolument impossible en raison de l'anarchie qui règne sur la voirie entre piétons et étals des « commerçants »</i>
	Dr TAIEB	108	D			
	S. BRAÏM	109		F		<i>Bonne chose pour le quartier</i>
	T. PAGNI	110		F		<i>Projet attendu depuis longtemps</i>
	M. DERRAGI	111		F		<i>Favorable au projet</i>
	J. OVINO	112		F		<i>Enfin une amélioration</i>
	L. FAUCHIER	113			X	<i>Impatiente de voir ce projet</i>
PARTI COMM. FR	114	D			<i>La délégation expose au CE le contenu du Mémoire déposé au registre</i>	

Identification			Sens des Observ.			Résumé des Observations
Date	NOM	N°	D	F	X	
21 Déc.	P. METRAS	115	D			Reprennent les arguments développés contre le projet et contenus dans les différents courriers et pétitions qu'ils remettent au CE contre signature d'accusé de réception. M. METRAS remet au CE une Pétition de 2 467 signatures (non contrôlées par le CE) ainsi qu'une autre de 19 attestations d'entreprise
	MARLETTI	116	D			
	P. GRAS	117			X	Observation rédigée alors que le registre était utilisé par d'autres personnes, et agrafée plus tard par le CE – sceptique pour le BHNS, Favorable au Métro
CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE LE 21 DÉCEMBRE à 17 HEURES						
Nombre d'Avis Défavorables :			26			Avis clairement Défavorables au projet
Nombre d'Avis Favorables :			71			Avis clairement Favorables au projet
Autres Avis :			20			Avis non tranchés – Ambigus – Hors contexte (Notamt. Préférence pour le Métro)
NOMBRE D'AVIS CONSIGNÉS :			117			Total des observations consignées et (ou) exprimées directement au C. E.

Courriers adressés et (ou) remis au Commissaire enquêteur

11 Courriers ont été remis en main propre ou adressés au commissaire enquêteur (via les services communautaires et (ou) municipaux) :

- **21.12.2011** Courrier daté du 20.12.2011 de M. **F. Audibert** (2 pages) ;
- **21.12.2011** Courrier daté du 21.12.2011 de Mme **Samia Ghali Sénateur-Maire** des 15 et 16^{ème} (3 pages + 2Pj.) ;
- **21.12.2011** Mémoire daté du 15.12.2011 rédigé par le **PCF** et remis au CE le 21.12.2011 (7 pages + annexes) ;
- **21.12.2011** Copie du courrier daté du 19.12.2011 de MM. **JL Grillet & G. Marletti** (+ récép. LRAR) ;
- **21.12.2011** Courrier daté du 21.12.2011 de MM. **JL Grillet & G. Marletti** (3 pages + copie lettre LRAR du 19.12) remis par MM. **Metras et Marletti** ;
- **21.12.2011** Courrier daté du 21.12.2011 de M. **P. Metras** (4 pages) ;
- **21.12.2011** Courrier de la **SA Saint-Louis Sucre** (Signataire M. Bruno Denoulet) ;
- **21.12.2011** Document (7 p.) émanant du « **Collectif des quartiers Nord de Marseille** » (M. André SCANGA) en date du 19 décembre 2011 ? annexé au registre par le commissaire enquêteur lors de sa permanence du 21 décembre, qui met en exergue le caractère inadapté de la solution BHNS pour les noyaux villageois des quartiers Nord.
- **28.12.2011** Courrier daté du 19.12.2011 de M. **P. Métras** reçu à MPM le 20.12.2011 accompagné de 18 « attestations » au nom du « **Groupe des Petites Industries Marseille 15** » et d'une Pétition collective rassemblant 10 signatures de chauffeurs.
- **28.12.2011** Courrier daté du 20.12.2011 du **Collectif Marseillais Vélos en Ville** reçu à MPM le 21.12.2011) ;
- **28.12.2011** Courrier daté du 16.12.2011 de la **Chambre des Métiers et de l'Artisanat 13** reçu à MPM le 29.12.2011) ;

ÉCHANGES DIVERS

Entretien avec les représentants du Maître d'ouvrage :

Le 24 octobre 2011, le commissaire enquêteur a rencontré une première fois M^{me} Céline MIALHE, en charge du dossier à la direction des infrastructures de Marseille Provence Métropole en présence de M. Eric JOUBERT du Bureau d'études Egis France maître d'œuvre, qui lui ont présenté et commenté le dossier d'enquête. Un projet de calendrier a ensuite été défini pour l'ouverture, la clôture de l'enquête et les dates des permanences du commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur a par ailleurs demandé l'organisation d'une réunion publique en cours d'enquête, en laissant à la communauté urbaine et à la Mairie de secteur le soin du choix de la date, du lieu de cette réunion, et des modalités d'information du public

Une seconde réunion avec M^{me} Céline MIALHE s'est tenue le 17 novembre 2011 en présence de M. SOULLIER, Chef du service des études opérationnelles de la communauté urbaine MPM pour faire le point sur les ultimes modifications de détail apportées au dossier avant son dépôt en Maire du 8^{ème} secteur ;

Échanges de courriers électroniques avec la Maîtrise d'ouvrage :

En réponse à une question posée le 28 novembre, M. Laurent DI LIELLO a précisé au commissaire enquêteur par courrier électronique du 29 novembre (**Cf. Pj.**) les modalités de publicité mises en place pour informer la population intéressée de l'organisation de la réunion publique (voir ci-dessus).

En réponse à une question posée le 28 Novembre, M^{me} Céline MIALHE a adressé au commissaire enquêteur, par courrier électronique du 30 novembre (**Cf. Pj.**), les éléments d'information souhaités concernant les installations de vidéo-surveillance et de vidéo-verbalisation prévus par le maître d'ouvrage dans le cadre de l'opération soumise à enquête publique et (ou) envisagées à d'autres stades.

Échanges téléphoniques avec la Maîtrise d'ouvrage :

En réponse à une question posée au téléphone le 28 décembre par le commissaire enquêteur à M^{me} Céline MIALHE, concernant la justification de la modification prévue des sens de circulation dans l'îlot R. de Lyon – Av. de la Cascade – R. du Tonkin – Av. Journet, notamment au regard d'un courrier adressé sur ce sujet à la communauté urbaine MPM par M. P. METRAS le 23 Mai 2009, la représentante du Maître d'ouvrage a précisé au commissaire enquêteur que la Direction des infrastructures de MPM en charge du projet de BHNS, n'avait pas connaissance du courrier de M. METRAS adressé, le 23 mai 2009, à la Direction de la circulation (**Cf. Pj.**).

M^{me} Céline MIALHE a également indiqué au commissaire enquêteur que, dans la mesure où les entreprises du secteur antérieurement concernées par les problèmes de conflit entre circulation des poids-lourds et stationnement, des véhicules ne souhaitaient plus de modification des sens de circulation, seuls les aménagements des carrefours des Av. Journet, de la Cascade et de la rue d'Annam sur la rue de Lyon seront intégrés au projet.

En réponse à une question posée au téléphone le 28 décembre par le commissaire enquêteur à M^{me} Céline MIALHE, concernant la justification de la modification prévue des sens de circulation dans le triangle RN. Saint-Antoine – Av. des Anciens Combattants – Route de la Gavotte compte tenu de la position stratégique du carrefour giratoire dit « des pompiers », la

représentante du Maître d'ouvrage a indiqué au commissaire enquêteur que la capacité du carrefour giratoire a été testée par le bureau d'études « circulation » et jugée suffisante compte tenu de l'augmentation de trafic générée par le projet.

Dans l'hypothèse de la sortie prioritaire des véhicules de secours de la caserne de pompiers, l'arrêt du trafic sur l'anneau du carrefour durant les quelques minutes nécessaires à leur dégagement, n'est pas susceptible, selon M^{me} MIALHE, d'affecter sensiblement la circulation générale de part et d'autre de ce triangle.

FORMALITÉS POST-CLÔTURE

RÉCEPTION DES DOCUMENTS ET REGISTRES D'ENQUÊTE PUBLIQUE APRÈS CLÔTURE

Registre(s) d'enquête publique :

Les registres d'enquête publique ainsi que 4 (quatre) courriers adressés au commissaire enquêteur ont été postés le 9 Janvier 2012 avec une lettre d'accompagnement en date du 4 janvier ; le commissaire enquêteur les a réceptionnés le 11 Janvier 2012.

Documents :

Le 12 Janvier 2012, le commissaire enquêteur a reçu à son domicile un courrier de M. METRAS Pdt du CIQ de Saint-Louis lui demandant de s'assurer « **qu'un exemplaire de ce rapport soit imprimé en plusieurs exemplaires et pour que l'un d'entre eux soit adressé à la Fédération des comités d'intérêt de quartier du 15^{ème} arrondissement** » ; ce courrier et les pièces qui l'accompagnent sont joints au dossier...

Fait et clos à PÉLISSANNE le : 14 janvier 2012

Pièces Jointes :

- Décision n° E11000162/13 du Pdt du TA de Marseille ;
- Arrêté communautaire n°11/330/CC du 2 novembre 2011
- Avis d'enquête publique ;
- Copie des publications dans la presse ;
- Constats d'affichage (7 Nov. 2 & 5 Déc. 2011 ;
- Registres d'enquête publique (2) ;
- Rapport sur Réunion publique du 28 Déc. 2011 ;
- Courrier du 23 mai 2009 par M. METRAS à Dir. Circulation/MPM ;
- Autres courriers et Pétitions recueillis et recensés dans le Rapport

Le Commissaire Enquêteur,

